

Conditions Générales d'Arcanel Studio Sàrl

1. Application des conditions générales

Les conditions générales de la société de production Arcanel Studio Sàrl font partie intégrante des devis et des confirmations de commandes, sous réserve d'autres dispositions écrites. Elles s'appliquent également en cas de commande écrite établie sans devis.

2. Offres

Le calcul des prix des offres se fonde sur des indications, des données et des documents fournis de manière à ne pas pouvoir induire de malentendu sur le travail à réaliser. Ces indications lient les parties impliquées. Les offres formulées sur la base de données imprécises, incomplètes, ou en l'absence des documents utiles au calcul des prix ne peuvent avoir qu'un caractère indicatif et n'engagent pas l'agence. Les offres sont valables 30 jours dès leur date d'émission. Une autre durée de validité peut être convenue, sous forme écrite.

3. Commandes

Les commandes sont effectuées par écrit. Sur demande, elles sont confirmées par la société de production. Toute manifestation de volonté transmise par voie électronique est valable sans qu'aucune signature manuscrite ou autre signature électronique simple, avancée ou qualifiée ne soit nécessaire - sous réserve du principe de la bonne foi et pour autant qu'elle soit expresse et équivoque. Les travaux commandés sans offre préalable sont facturés au tarif horaire, selon le temps de réalisation effectué et sur la base des coûts usuels de travaux similaires.

4. Matériel fourni

Le matériel fourni à la société de production par le client pour l'exécution de sa commande doit être livré afin de permettre la reprise ou l'intégration d'éléments selon les normes techniques en vigueur. Le matériel erroné ou incomplet n'engage pas la responsabilité de la société de production (fichiers sources, textes, traductions, photographies, vidéos, etc.). Les coûts supplémentaires dus à des adaptations nécessaires du matériel fourni sont facturés en sus, d'entente avec le client.

5. Frais supplémentaires

Les changements et les travaux supplémentaires intervenant après une commande ferme (confirmée par écrit) sont facturés en sus (modification du briefing initial, modification des documents et manuscrits de base, adaptation des supports de données fournis, réalisation d'illustrations/pictogrammes, recherche ou retouche de photographies, etc.). Arcanel Studio Sàrl se réserve le droit de facturer le travail déjà réalisé devenu inutilisable, ainsi que les frais administratifs en découlant.

6. Tarif

La valeur du travail fourni se détermine en fonction d'un taux horaire défini à l'avance par les Parties ou, à défaut, conformément à l'usage de la branche et/ou aux règles de l'art. Un tarif horaire d'urgence majoré peut être exigé pour les commandes dite «express» (hors du cadre d'un délai jugé raisonnable).

Le prix fixé forfaitairement est celui dont les Parties conviennent à l'avance et qui ne sera en principe plus modifié, en ce sens qu'il ne peut plus être remis en cause par les Parties, ce indépendamment de la quantité de travail effectivement fournie ; sont réservées les circonstances extraordinaires et imprévisibles, la survenance d'un événement de Force majeure ou lorsque le Client le requiert expressément en sollicitant une modification des prestations ou des prestations supplémentaires.

7. Prix, facturation, conditions

Un renchérissement dû à de justes motifs est possible s'il est extérieur et indépendant de la volonté de la société de production (par ex. nouvelles dispositions légales ou taxes, augmentation du coût des matières, etc.). À des fins de transparence, les honoraires de la société de production sont séparés des coûts de réalisation audio-visuels. Les honoraires de la société de production sont justifiés et facturés en sus (matériel et frais de l'agence, séances, déplacements, contacts éventuels avec les fournisseurs, archivage, etc.).

Les prix devisés, confirmés ou facturés s'entendent en francs suisses, nets et hors TVA. Le paiement est à effectuer à 30 jours, sans escompte. À compter de l'échéance, des intérêts de retard de 5% et des frais de CHF 25.- par rappel peuvent être facturés sans préavis. Arcanel Studio Sàrl se réserve le droit de procéder à une facturation d'acompte de 50% avant le commencement du travail et 50% à la fin, soit avant l'envoi des livrables. Lorsque la durée d'un travail s'étend sur plusieurs mois, une facturation partielle (en 3 fois, 4 fois, etc.) peut être demandée. Une fois versés, les acomptes sont acquis à Arcanel Studio Sàrl indépendamment des prestations fournies. Ils ne sont pas sujet à restitution.

8. Modification des prestations initialement promises et du prix initialement convenu

Toute Prestation Supplémentaire requise par le Client et acceptée par Arcanel Studio Sàrl donnera lieu à une rémunération supplémentaire. Cette rémunération sera fixée selon la valeur du travail fourni quand bien même le contrat initial prévoirait un prix fixé forfaitairement. Le montant ainsi calculé s'ajoutera à la rémunération prévue dans le contrat initial.

En cas de réduction ou de renoncement de la part du Client aux prestations initialement promises, tous les paiements déjà reçus restent acquis à Arcanel Studio Sàrl, qui se réserve en outre le droit de facturer au Client les frais administratifs et autres coûts engendrés par la réduction ou le renoncement au contrat initial. Si les paiements déjà reçus par Arcanel Studio Sàrl ne

couvrent pas la rémunération due par le Client pour l'ensemble des prestations déjà fournies ainsi que les frais et autres coûts susmentionnés, le Client s'engage à régler le solde dû dans les 30 jours qui suivent la première sollicitation d'Arcanel Studio Sàrl.

9. Interruption de travail

En cas de rupture de contrat par le client, par Arcanel Studio Sàrl, ou lorsque aucune suite n'est donnée par le dit client, les étapes déjà réalisées seront facturées selon le devis établi.

Arcanel Studio Sàrl se réserve le droit de facturer des dommages-intérêts en cas de rupture de contrat par le client.

10. Travaux de tiers

Arcanel Studio Sàrl peut librement faire appel à des tiers professionnels pour l'exécution des prestations convenues, et ce sans obtenir préalablement l'autorisation du Client, sauf si le contraire a été convenu par écrit entre les Parties. La société de production s'engage à sélectionner soigneusement tant ses collaborateurs que les tiers professionnels auxquels elle fait appel ; ceux-ci doivent être dûment qualifiés et compétents pour exécuter les prestations convenues par les Parties.

11. Délai et retard de livraison

La société de production ne peut être tenue comme responsable d'un retard de livraison si le matériel fourni par le client n'est pas effectué dans le délai demandé ou estimé raisonnable. Un retard dans l'exécution et/ou la livraison des prestations de la part d'Arcanel Studio Sàrl ne donne lieu à aucune pénalité ou aucun type de dédommagement en faveur du Client. La société de production ne répond pas des conséquences d'un retard de livraison de ses fournisseurs (Mixeur son, traducteur, etc.).

12. Contrat de conception et propriété intellectuelle

Arcanel Studio Sàrl s'engage à réaliser le mandat selon le descriptif de l'offre établie ou selon le briefing approuvé. Le client s'engage à fournir le

matériel nécessaire à l'exécution du mandat. Sauf convention contraire, la société de production fournit au client des fichiers "prêts à la diffusion" et n'est pas tenue de fournir les données sources ayant servi à le réaliser (on entend par données sources le matériel/fichier informatique relevant du savoir-faire de la société de production, les fichiers sources et rush des caméras, conformément à la loi sur la protection intellectuelle). À la demande de l'une des parties, une déclaration de confidentialité/protection des données (par écrit) peut être établie entre Arcanel Studio Sàrl et le client.

13. Droits d'auteur, données électroniques

Les droits d'auteur et les droits éventuels du client sur les données électroniques sont déterminés conformément aux prescriptions légales. À moins d'une convention contraire, Arcanel Studio Sàrl n'est pas tenu de sauvegarder, d'archiver ou de remettre les données mises à disposition. Toute utilisation ultérieure de fichiers de production ne peut être faite qu'avec le consentement exprès de la société de production.

14. Droits de reproduction

Les fichiers informatiques, données digitales ou autres documents fournis à Arcanel Studio Sàrl par un tiers pour la réalisation d'un mandat (textes, slogans, logos, photographies, vidéos, etc.), sont garantis libres de droits. Arcanel Studio Sàrl n'assume pas de responsabilité en cas de perte de données électroniques livrées en vue d'être travaillées. Il est de ce fait recommandé de conserver une copie de ces données.

15. Archivage

Au terme des relations contractuelles entre les Parties, Arcanel Studio Sàrl n'a aucune obligation de garder les documents de travail, les projets, les croquis, les supports numériques, les fichiers ou logiciels informatiques, les algorithmes, les bandes sonores ou vidéos et tout autre donnée utilisée dans le cadre de l'exécution de ses prestations. Sur demande du Client, Arcanel Studio Sàrl pourra les garder et les archiver, mais ceci aux frais et aux

risques du Client. Arcanel Studio Sàrl n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de données.

16. Tolérances usuelles

Les maquettes présentées au client par la société de production pour vérification/validation ne sont généralement pas représentatives du produit fini, en particulier la colorimétrie et le mixage du son. Les tolérances usuelles des branches impliquées dans la réalisation d'un travail s'appliquent de *facto*.

17. Droit de publicité

Le client autorise Arcanel Studio Sàrl à citer son nom et sa dénomination sociale, les extraits de productions vidéo ou de réalisation de graphisme, à titre de références pour la promotion commerciale d'Arcanel Studio Sàrl. Le client peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé au prestataire.

18. Réclamations

Toute réclamation doit être communiquée dans les 8 jours après réception de la marchandise (photographie, vidéo, etc.), faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée. En cas de réclamation justifiée, des mesures de réparation seront prises dans un délai approprié, mais ne peuvent en aucun cas excéder la valeur de l'offre ou du travail réalisé par la société de production.

19. Droit applicable et for juridique

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de soumettre leur litige aux autorités judiciaires valaisannes. Est applicable exclusivement le droit suisse. La déclaration de nullité de l'une des clauses des présentes conditions générales n'affecterait en rien la validité des autres clauses (CO Art. 20 Alinéa 2).

20. Reconnaissance des conditions générales

La commande, l'acceptation d'un devis et le paiement de la facture impliquent la reconnaissance par le client des présentes conditions générales.